

Séance de Conseil général

• 56 des 87 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 8 juin à l'occasion de la première séance de l'année. Après l'assermentation de trois nouveaux membres, les comptes 2016 ont été acceptés ainsi que les préavis portant sur la modification de l'article 41 du Règlement sur la distribution de l'eau et la modification des articles 24 et 26 concernant le Jardin du Souvenir. Le préavis portant sur une demande de crédit de Fr. 27'000.- pour l'extension du réseau à haut débit dans les hameaux de Bressonnaz et Sepey a également été accepté. Pour ce qui est de la mise en place de la zone réservée selon l'art 46 LATC, la levée d'opposition a été validée par les membres du Conseil et le plan et règlement ont été acceptés à la majorité.

Raphaël Lanfranchi, vice-président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, l'assermentation de trois nouveaux membres, portant ainsi l'effectif du Conseil général à 90, a été effectuée. Les différentes nominations statutaires ont eu lieu et Christophe Chappuis a été réélu pour une année à l'unanimité. De leur côté, les autres membres du Bureau ont été également réélus.

Olivier Hähni, syndic, s'est chargé de commenter le rapport de gestion

de la Municipalité puis Roger Stettler, boursier, a présenté le détail des comptes au moyen de graphiques et illustré par des photos du Rallye FVJC. Il en est ressorti une marge d'autofinancement de Fr. 448'597.17 pour un total des charges effectives de Fr. 2'032'104.61. Après lecture du rapport de la commission de gestion par Yann Perret, les comptes 2016 ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité ont été acceptés.

Les préavis 2017/01 et 2017/02, portant l'un sur la modification de l'article N° 41 du Règlement sur la distribution de l'eau, et l'autre sur la modification des articles 24 et 26 du Règlement sur le cimetière et les inhumations, au chapitre du Jardin du Souvenir, ont également été acceptés.

Par la suite, le Syndic a exposé le préavis concernant une demande de crédit de Fr. 27'000.- en vue de l'extension du réseau à haut débit dans les hameaux de Bressonnaz et Sepey. Il rappelle qu'historiquement il y a deux réseaux téléphoniques sur le territoire de la commune, le 021 903 xx xx et le 021 905 xx xx. En 2008, la Commune avait investi Fr. 52'000.- pour équiper la partie 021 903 en haut débit. Pour la partie 021 905, Swisscom demandait à l'époque plus de Fr. 200'000.-. Suite à une demande de Swisscom pour un permis de fouille à Bressonnaz, destiné à tirer la fibre optique de Moudon à Rue, la

Municipalité en a donc profité pour relancer Swisscom et leur demander une offre pour raccorder ces deux hameaux. Le coût de ces travaux se monte à Fr. 27'000.-. Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

Concernant les préavis 2017/04 et 2017/04 bis sur la mise en place de la zone réservée, il y a déjà eu lieu de lever l'opposition formulée par M. Thierry Brun et Mme Véronique Richard suite à l'enquête publique sur la mise en place de la zone réservée. Les membres du Conseil ont décidé de se rallier au préavis municipal et de lever l'opposition formulée. Ensuite, Jean Maurice Henzer a présenté le plan et règlement de cette zone réservée. Il revient sur quelques points importants: en octobre 2016, la décision avait été prise de bloquer les constructions par une zone réservée pour pouvoir à terme réviser le PGA (Plan Général d'Affectation). Cette zone réservée doit être adoptée par le Conseil général dans un premier temps, pour ensuite permettre à la Municipalité le commencement de l'étude du nouveau PGA. Pour rappel, la zone réservée concerne uniquement les terrains constructibles, les zones agricoles n'étant pas concernées. Les communes qui ont trop de zones constructibles doivent les réduire. Après lecture du rapport par Raymond Weber, le plan et règlement de la zone réservée sont acceptés à la majorité.

Au niveau des communications municipales, Loïc Bardet, municipal en charge des transports publics, fait part du projet d'horaire 2018 dont l'un des points importants est que la ligne postale N° 383 sera prolongée jusqu'à Syens et passera dans le village. Yvan Cherpillod, quant à lui, remercie les usagers de la route du village pour leur patience suite aux travaux entrepris depuis ce printemps et qui dureront jusqu'à l'automne. Pour terminer, le syndic adresse toutes ses félicitations à la Jeunesse pour le magnifique Rallye FVJC qu'ils ont organisé et leur investissement. Ce fut une belle réussite et une très belle fête.

En guise de conclusion, Raphaël Lanfranchi remercie la Jeunesse pour la tenue régulière de la buvette et donne rendez-vous à chacun le 12 octobre prochain.

[Caroline Dutoit, secrétaire]

Journal de Moudon, 29.06.2017